



Bijoutier - Joaillier

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme de chef d'entreprise bijoutier-joaillier et certificat de gestion

Prix: 325 euros par an

Durée: 3 ans

stage conseille

Pratique en entreprise conseillée

Plus d'informations : 0800 85 210 - info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes :

- 4^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement général, technique ou artistique (CESI/CE2D)
- 6^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement professionnel (CE6P ou CQ6P)
- Certificat d'apprentissage
- Examen d'admission aux conditions générales (CESI/CE2D)

Formation en chef d'entreprise

Description

Un métier de création et de passion

Vous concevez, fabriquez ou réparez des bijoux ou des objets de parure.

Vous travaillez des métaux précieux ou semi-précieux auxquels vous faites ajouter des pierres précieuses, fines ou ornementales.

En tant qu'artisan, vous créez également des objets exclusifs sur commande d'une clientèle exigeante.

Enfin, vous négociez les matières premières et assurez la vente des produits travaillés.

Journée type

Votre travail débute par une idée, sur le papier, qui tient compte des contraintes techniques et financières. Vous réalisez ensuite un prototype.

Vous faites fondre les métaux et composez les alliages. Vous façonnez, ciselez le métal et effectuez des gravures. Si le modèle le prévoit, vous faites sertir de pierres précieuses.

Enfin, vous finalisez le bijou par l'étape du polissage qui va lui donner son brillant final.

Lors de chacune de ces étapes, vous faites preuve d'une grande précision et d'une attention constante. Vous respectez les consignes de sécurité et manipulez les produits avec précaution.

Débouchés

Au bout de trois ans de formation, vous pouvez choisir de :

- Ouvrir votre propre atelier de création
- Travailler comme artisan dans une bijouterie joaillerie
- Vous perfectionner dans une technique propre à la création de bijoux

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être bijoutier-joaillier ?

Vous devez faire preuve de dextérité, de discrétion par rapport à votre clientèle, être créatif, imaginatif et soucieux des règles de sécurité.

Quelles qualités développez-vous pendant votre formation ?

Vous allez développer votre patience, votre sens de la précision et du commerce et aurez acquis des compétences en gestion.

Détails sur la formation

Horaire

Les horaires repris ci-dessous sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés.

- 1^{ère} année : lundi (9h30 à 17h00)
- 2^{ème} année : à préciser
- 3^{ème} année : à préciser

Programme

1^{ère} chef d'entreprise

- Création d'entreprise, Droit & Législation (14h)
- Gestion commerciale (8h)
- Techniques de représentation d'un bijou et créativité (40h)
- Prévention et sécurité (8h)
- Marketing et communication (20h)
- Gemmologie (20h)
- Atelier de travail des métaux (60h)
- Technologie (30h)
- Atelier de réalisation (56h)

2^{ème} chef d'entreprise

- Création d'entreprise, Droit & Législation (24h)
- Comptabilité & gestion financière (32h)
- Techniques de représentation d'un bijou et créativité (36h)
- Marketing et communication (20h)
- Gemmologie (20h)
- Atelier de travail des métaux (32h)
- Technologie (22h)

- Atelier de réalisation (70h)

3^{ème} chef d'entreprise

- Comptabilité & gestion financière (18h)
- Fiscalité (12h)
- Projet d'entreprise, Esprit d'entreprendre (12h)
- Techniques de représentation d'un bijou et créativité (40h)
- Gemmologie (20h)
- Atelier de réalisation (82h)
- Création assistée par ordinateur (42h)
- Estimation et devis (18h)
- Gestion de projets (12h)

Organisation de la formation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

Pratique en entreprise

Vous choisissez une formation en alternance et même si la pratique en entreprise n'est pas obligatoire, elle est fortement conseillée pour acquérir les gestes et les pratiques de votre métier. Pour ce faire, vous pouvez conclure une convention de stage rémunérée avec une entreprise formatrice.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant obtient un diplôme chef d'entreprise homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un certificat de gestion. Ces titres donnent l'accès à la profession pour les métiers protégés.